

Légation de Suisse

en

Bruxelles, le 15 octobre 1919.

Belgique.

Rapport Politique No.32

Monsieur le Conseiller Fédéral,

Avant de vous entretenir des quelques faits de politique générale ou intérieure venus à ma connaissance depuis mon dernier rapport, je crois devoir vous informer sans plus tarder d'une conversation que j'ai eue avant-hier soir au Ministère des Affaires Etrangères avec le Chef de cabinet du Ministre. J'étais allé entretenir le baron de Borchgrave du cas d'un de nos compatriotes, Charles Nufer, boucher à Mons qui vient d'être condamné à 10 ans de travaux forcés (j'envoie par ce même courrier un rapport spécial à son sujet). Mon interlocuteur prit alors la parole pour me dire quelle impression déplorable avait faite le rapport du Général Wille en Belgique; il insista à plusieurs reprises pour que ce document ne fût ni publié ni mis en vente. " Non seulement, me dit-il, la guerre populaire n'a pas été faite en Belgique, toute allusion de ce genre est formellement controuvée, mais encore eût-elle été tentée et poursuivie que personne au monde ne pourrait nous la reprocher. Guillaume II dans une proclamation, parlant d'une invasion possible de l'Allemagne a engagé son peuple à défendre par tous les moyens le territoire, y appelant même les femmes et les enfants. Par conséquent nous repoussons énergiquement tout reproche à ce sujet. "Je savais, ce que me dit M. de Borchgrave, que la Légation de Belgique à Berne avait reçu l'ordre de se plaindre de cette manifestation de l'ancien commandant de l'armée Suisse. J'ai répondu au chef de cabinet que le Conseil fédéral n'avait aucune part à ce mémoire, qu'il était en train de l'examiner pour en faire un

Département Politique

B E R N E

=====



rapport aux Chambres et qu'il était hors de doute qu'il se désolidarisait des jugements de portée politique abusivement introduits dans un rapport où ils n'avaient rien à faire. Vous estimerez peut-être comme moi, Monsieur le Conseiller Fédéral, qu'il sera opportun de donner une satisfaction au Gouvernement belge, le moment venu, par une déclaration de regret sous la forme qu'il appartiendra au Conseil fédéral de fixer. Je suis favorablement surpris que la presse belge n'ait pas donné plus de publicité à l'incident.

La question du Luxembourg passe de nouveau par une période d'attente qui est très probablement employée à un actif échange de vues entre les gouvernements français et belge. Monsieur de Margerie est parti pour Paris à ce propos; il vient de rentrer et les conversations se poursuivent activement entre le Ministère des Affaires Etrangères et l'Ambassade de France. Tout ce qu'on apprend sur les faits qui se sont passés au Grand duché depuis l'armistice montre que le rapprochement français est surtout l'oeuvre de Luxembourgeois francophiles très actifs et industriels français.

Dès les premiers mois de l'armistice, des groupes français envoyaient des délégués dans le Luxembourg, chargés de négocier la reprise des quelques grands établissements industriels et financiers, qui, antérieurement, étaient aux mains des Allemands, en association avec quelques éléments luxembourgeois. C'est ainsi qu'un consortium d'industriels français, aidés en cela par quelques industriels belges s'assurait pour la somme de 200 millions de francs une option sur la reprise des formidables usines de Gelsenkirchen, ayant appartenu à des capitalistes allemands, option qui pourra être réalisée le jour où le gouvernement grand-ducal y donnera son assentiment. En même temps, des industriels français s'assuraient une

part dans le rachat éventuel des actions de la Société des usines de Differdange; d'autres, enfin, acquerraient les Etablissements métallurgiques de Steinfort.

Moins que jamais la Belgique ne semble disposée à accepter l'exploitation par la France des chemins de fer grand-ducaux. Elle fait remarquer que sa frontière du côté du Grand Duché est plus exposée que la frontière française et d'autre part qu'une union économique sans le droit de disposer des chemins de fer serait illusoire.

Avec la Hollande aucune lueur d'arrangement n'apparaît à l'horizon. On dit que les Alliés, les Grands Alliés se désintéressent plutôt du différend hollando-belge, et que les Américains et les Anglais insistent pour que les Belges se contentent de satisfactions économiques. L'opinion prévaudrait également parmi eux que la fermeture des Bouches de l'Escaut en temps de guerre est désirable. Pendant ce temps, les incidents surgissent entre les deux voisins. La semaine dernière au port hollandais de Dordrecht, une flotille du Lloyd Rhénan, cédée au gouvernement belge par décision de la Conférence de la Paix, a été saisie par un huissier hollandais au moment où elle allait, par les eaux de Zélande, gagner le port d'Anvers. Les deux officiers belges qui la commandaient, porteur d'un ordre de marche de l'autorité militaire belge, ont passé outre; ils ont fait briser les chaînes apposées par l'huissier et ses acolytes, et ont exécuté leur mission en dépit de toutes les entraves. On peut s'estimer heureux qu'aux écluses suivantes sur territoire hollandais cette flotille n'ait pas été arrêtée de vive force.

Au sujet d'Anvers, M. de Margerie assistant la semaine dernière au lancement d'un bateau dans ce port, en a profité pour annoncer au cours d'un discours, que le gouvernement français supprimerait les taxes d'entrepôt pour toutes les marchandises en tran-

sit par l'Alsace-Lorraine. Ces taxes dites "d'entrepôt" frappaient toutes les marchandises à destination de la France déchargées dans un port autre qu'un port français. Maintenant que l'Alsace-Lorraine est redevenue française, il y avait un intérêt très grand pour Anvers qui joue un rôle considérable dans le trafic par l'Alsace, à les voir supprimés. M. de Margerie a ajouté: "Le Rhin est redevenu fleuve international, et la navigation rhénane, libre enfin de toute entrave, fait d'ores et déjà, de Strasbourg l'arrière-port d'Anvers. Nous l'avons vu, la navigation belge rhénane a repris dès que les provinces occupées ont pu commercer avec les pays alliés, et le trafic de notre base française a favorisé la création de quatre lignes de navigation sur le Rhin, entre Anvers et Strasbourg, permettant ainsi aux entreprises maritimes françaises de développer leurs services sur Anvers.

Dans l'activité économique de l'Alsace, appelée à jouer un rôle décisif, et par ces trois grandes artères: Escaut, Moselle, Rhin - Rhin surtout - , Anvers peut attirer et concentrer un formidable transit. Une association des intérêts français et belges sur le Rhin est donc dans l'ordre naturel des choses. La France peut apporter, avec l'autorité qu'elle détient sur le fleuve, une partie des bateaux que l'Allemagne doit lui céder. La Belgique apporterait son matériel flottant approprié et l'expérience de ses 10.000 bateliers diplômés." Mais cette communauté d'intérêts réciproques belgo-français n'empêchera pas la Belgique de songer au trafic au delà de Strasbourg à destination de la Suisse et comme me le disait hier M. Paul Segers, délégué belge à la Conférence de Paris pour les questions fluviales, les délégués belges rechercheront dans le plus complet accord avec les délégués suisses la solution des graves questions intéressant le trafic du Rhin et l'utilisation du fleuve jusqu'à Bâle.

Légation de Suisse
en
Belgique

M. Segers m'a en outre appris qu'il faisait partie d'une puissante compagnie transocéanique qui négociait en ce moment avec l'Union des transports maritimes et Fero le transport d'importantes cargaisons pour la Suisse. La Belgique doit se voir restituées par l'Allemagne, en vertu du traité de paix 800.000 t. de bateaux qui lui appartenaient et que les Allemands avaient achetés pendant la guerre. D'après M. Segers, la Belgique entreprendra un grand effort pour tenir une place de premier ordre dans la navigation du Rhin et elle en aura les moyens.

L'industrie belge est parvenue à remettre en marche 18 hauts fournaux sur 54 existant avant la guerre. C'est le manque de minerai et de coke qui empêche la mise en activité des autres.

La Chambre vient de tenir sa dernière séance en votant un projet d'impôt sur le revenu qui remplacera la contribution foncière, le droit de patente, la contribution personnelle sur les portes et fenêtres etc. Il atteint le revenu par l'impôt global combiné avec l'impôt cédulaire. La déclaration générale du revenu a été votée après une forte résistance. Il y aura des réductions importantes en faveur des familles nombreuses. On a redouté un exode des capitaux en particulier vers la Suisse. A titre de curiosité je reproduis la réponse qu'un député, compétent en matières financières, a faite à cette objection. "Les conditions seront finalement plus dures là-bas qu'ici. En effet, la Ligue des Nations veillera sans aucun doute à ce que la Suisse ne favorise pas la désertion des capitaux. Et ce pays devra finalement établir l'impôt sur le revenu par une loi fédérale."

Malgré la maladie du président Wilson le voyage des souverains belges se poursuit à travers tous les Etats-Unis, selon un programme des plus complets. Entre Saltlake City et Santa Barbara en Californie le roi a pris place sur la locomotive et a conduit le train ce qui a dû rehausser encore sa popularité sur la route. Le retour à Bruxelles est attendu dans la première semaine de novembre et les élections auront lieu le 16 novembre.

Un gros procès de liquidation de l'occupation vient de commencer devant la cour d'assises du Brabant, celui du journal la Belgique qui paraissait censuré par l'autorité allemande. Neuf rédacteurs sont inculpés. L'un des deux directeurs du journal, Aimé Hutt a reconnu avoir touché plus d'un million sur les bénéfices du journal.

Veillez agréer, Monsieur le Conseiller Fédéral, l'hommage de mon profond respect.

Barbey